

## INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### AMPLITUDE DYNAMIQUE SOLIDAIRE (Code AMF FCE20000234)

Part A : FR0010041111

Part B

Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) non coordonné soumis au droit français

Ce FCPE est géré par **FONGEPAR GESTION FINANCIERE**

## OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

\* Le FCPE « AMPLITUDE DYNAMIQUE SOLIDAIRE » est un fonds multi-entreprises, nourricier du FCP « INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE ».

A ce titre, il est de même classification AMF que son FCP maître « Actions des pays de la zone euro » et est investi en totalité et en permanence en parts dudit fonds « INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE – Part R(D) » (DICI joint).

La performance du FCPE sera donc identique à celle du FCP maître, diminuée de ses propres frais de gestion.

L'objectif de gestion, l'indicateur de référence et le profil de risque du FCPE « AMPLITUDE DYNAMIQUE SOLIDAIRE » sont identiques à ceux du FCP maître « INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE » :

« L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance comparable à celle des marchés d'actions françaises sur une durée de placement recommandée supérieure à cinq ans. La performance de l'OPCVM pourra être comparée a posteriori à l'indice SBF 120 dividendes nets réinvestis, qui regroupe les 120 actions françaises les plus actives de la cote.

La politique d'investissement de cet OPCVM conforme aux normes européennes repose sur une sélection discrétionnaire (c'est-à-dire dépendante de l'appréciation de l'évolution des marchés par le gérant) de sociétés de la zone euro répondant aux meilleurs critères de développement durable, c'est à dire présentant les meilleures pratiques en matière environnementale, sociale et de gouvernance, avec une attention particulière portée à la thématique sociale / sociétale (ressources humaines, rapport à la société civile). Le gérant mène ensuite une analyse économique et financière approfondie afin de constituer le portefeuille de l'OPCVM.

Le portefeuille de l'OPCVM est investi à hauteur de 75% au minimum en actions de la zone euro, les actions françaises représentant au minimum 50% de l'actif net de l'OPCVM. Entre 5 et 10 % de l'actif sont investis en titres non cotés d'entreprises solidaires qui agissent en faveur de l'insertion par le travail. »

Le FCPE AMPLITUDE DYNAMIQUE SOLIDAIRE n'intervient pas sur les marchés à terme.

\* Les rachats peuvent être reçus par le Teneur de compte jusqu'à la veille du calcul de chaque valeur liquidative pour être traités sur la valeur liquidative qui est calculée tous les vendredis selon les modalités indiquées dans le règlement du Fonds. Les avoirs sont indisponibles pendant 5 ans, sauf cas de rachat anticipé prévus par la réglementation.

\* Le FCPE capitalise ses revenus.

\* La durée de placement recommandée est d'au moins 5 ans.

## PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible,

À risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible

rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement de niveau 6 reflète l'exposition du FCPE aux marchés de la zone euro.

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement du FCPE est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

**Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :**

**Risque de liquidité :** le risque de liquidité représente la baisse de prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.

**Risque de taux et risque de crédit :** Le risque de taux est le risque de dépréciation (perte de valeur) des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêts. En cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur des produits investis à taux fixe peut baisser, ce qui entraîne une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Le risque de crédit est le risque de dégradation de la situation en particulier financière et économique d'un émetteur, cette dégradation pouvant entraîner une baisse de la valeur du titre de l'émetteur, et donc une baisse de la valeur liquidative du FCP. Le FCP présente un risque de taux et un risque de crédit du fait de la détention :

-de titres de créances négociables et d'instruments monétaires : ce risque est encadré dans la mesure où la notation des titres minimale est de A- (Agence Standard & Poor's ou Fitch) ou 3 (Agence Moody's).

-d'OPCVM « monétaires ».

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

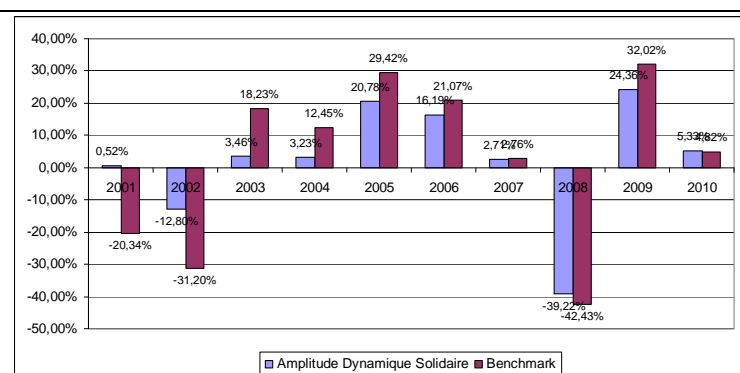
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% (selon convention par entreprise)
Frais de sortie	Néant
Frais d'arbitrage	5% (selon convention par entreprise)
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de la société de gestion le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2,11% *
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

\* Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2010 et incluent les honoraires du Contrôleur légal des comptes du Fonds. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au règlement de ce FCPE articles 16 et 17, disponible sur le site [www.fongepar.fr](http://www.fongepar.fr)

## PERFORMANCES PASSÉES



### AMPLITUDE DYNAMIQUE SOLIDAIRE PART A

Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures. Les frais courants ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

**Date de création de l'OPCVM :** 5 décembre 2000

**Devise :** euro

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire :** CACEIS BANK

**Teneur de compte :** FONGEPAR, 46, rue Jules Méline - 53098 Laval Cedex 9

**Contrôleur légal des comptes :** KPMG AUDIT

**Forme juridique :** FCPE multi-entreprises

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCPE (prospectus / rapport annuel / document semestriel) :** Le porteur de parts peut obtenir plus d'informations sur le FCPE (parts A et B) sur simple demande écrite auprès de la société de gestion FONGEPAR GESTION FINANCIERE - 10, place de Catalogne - 75680 PARIS CEDEX 14. Le rapport annuel est mis à disposition des porteurs de parts par l'Entreprise. Le porteur de parts peut obtenir des informations sur le FCP maître sur simple demande écrite à : Natixis Asset Management - 21 quai d'Austerlitz - 75634 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [nam-service@am.natixis.com](mailto:nam-service@am.natixis.com).

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques :** La valeur liquidative est mise à la disposition des membres du Conseil de Surveillance du FCPE et affichée dans les locaux de l'entreprise et de ses établissements à compter du premier jour ouvrable qui suit sa détermination.

**Le cas échéant la législation fiscale** dans le pays d'origine de l'OPCVM pourrait avoir un impact sur les investisseurs.

**Informations sur les parts A :** Les parts « A » sont ouvertes à tous souscripteurs.

**Rôle, composition et mode de désignation du Conseil de surveillance :**

- Le conseil de surveillance se réunit au moins une fois par an pour l'examen du rapport de gestion et des comptes annuels du fonds, l'examen de la gestion financière, administrative et comptable et l'adoption de son rapport annuel. Le conseil de surveillance donne son accord aux modifications du règlement dans les cas prévus par celui-ci.

- Le conseil de surveillance est composé de deux membres : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés ou anciens salariés de l'entreprise ou du groupe, élu directement par les porteurs de parts ou désigné par le comité d'entreprise ou par les représentants des diverses organisations syndicales ; 1 membre représentant l'entreprise ou le groupe, désigné par la direction de l'entreprise.

- La société de gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L.3344-1 du Code du travail.

La responsabilité de FONGEPAR GESTION FINANCIERE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce FCPE est agréé par l'AMF et soumis à la réglementation française.

Les informations clés pour l'investisseur sont exactes et à jour au 7 novembre 2011

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE

Fonds Commun de Placement

Codes ISIN : FR0010702084 part R (C) ; FR0000970873 part R (D)

Société de Gestion : Natixis Asset Management (Groupe BPCE)

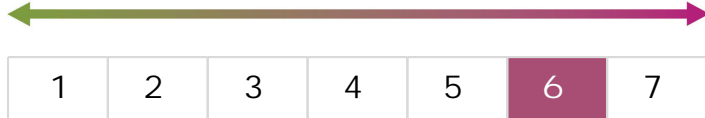
#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance comparable à celle des marchés d'actions françaises sur une durée de placement recommandée supérieure à cinq ans. La performance de l'OPCVM pourra être comparée a posteriori à l'indice SBF 120 dividendes nets réinvestis, qui regroupe les 120 actions françaises les plus actives de la cote.
- La politique d'investissement de cet OPCVM conforme aux normes européennes repose sur une sélection discrétionnaire (c'est-à-dire dépendante de l'appréciation de l'évolution des marchés par le gérant) de sociétés de la zone euro répondant aux meilleurs critères de développement durable, c'est à dire présentant les meilleures pratiques en matière environnementale, sociale et de gouvernance, avec une attention particulière portée à la thématique sociale / sociétale (ressources humaines, rapport à la société civile). Le gérant mène ensuite une analyse économique et financière approfondie afin de constituer le portefeuille de l'OPCVM.  
Cet OPCVM a pour classification AMF: Actions de pays de la zone euro.
- Le portefeuille de l'OPCVM est investi à hauteur de 75% au minimum en actions de la zone euro, les actions françaises représentant au minimum 50% de l'actif net de l'OPCVM. Entre 5 et 10 % de l'actif sont investis en titres non cotés d'entreprises solidaires qui agissent en faveur de l'insertion par le travail.
- L'OPCVM capitalise ses revenus pour les parts de capitalisation (R C) et les distribue pour les parts de distribution (R D).
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de liquidité : le risque de liquidité représente la baisse de prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.

L'indicateur de risque et de rendement de niveau 6 reflète l'exposition de l'OPCVM aux marchés de la zone Euro.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice

Frais courants	1,83 %
----------------	--------

### Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances

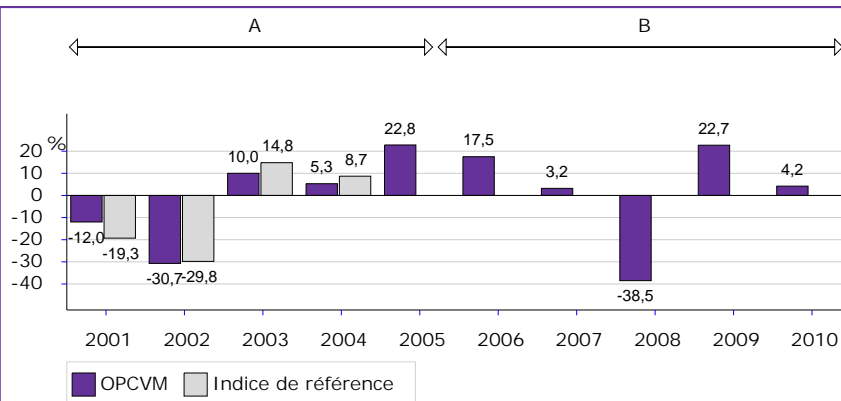
Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2010. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la note détaillée (pages 1 à 14) de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.am.natixis.com](http://www.am.natixis.com)

## PERFORMANCES PASSES



- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.
- Année de création de l'OPCVM : 1994.
- Devise : Euro.

A : Indice composé à 90% d'Actions Françaises (SBF 120) et 10% en titre non cotés jusqu'au 26 septembre 2005  
B : Géré sans indice de référence à partir du 27 septembre 2005

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à :  
Natixis Asset Management - 21 quai d'Austerlitz - 75634 PARIS Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [nam-service-clients@am.natixis.com](mailto:nam-service-clients@am.natixis.com)
- Fiscalité : OPCVM éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet [www.am.natixis.com](http://www.am.natixis.com)
- La responsabilité de Natixis Asset Management ne peut être engagée que si les déclarations contenues dans le présent document sont trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
Natixis Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12 juillet 2011.